

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DE LA
MARTINIQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER****Séance du mardi 26 juin 2018**

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	25	29
		Dont procurations
		04
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
29	00	00

Date de la convocation

20/06/2018

Date d'affichage

20/06/2018

Objet de la Délibération

AFFAIRES FONCIERES

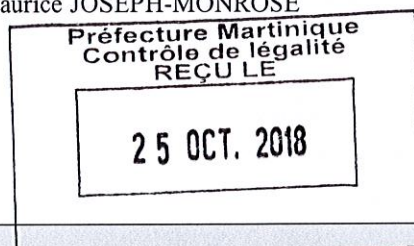
Désaffectation et déclassement d'une portion d'un chemin public non cadastré, de 27 m², en vue d'une cession au quartier Fond Lahaye

Président de Séance :

Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :

Maurice JOSEPH-MONROSE



L'an deux mille dix-huit et le **vingt-six juin**, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Eric JULTAT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Joseph Armand BRAY, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Charles ANIN, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB.

Absents excusés : MM Christine ALIKER, Laurie ABAUL, Dominique CUPIT, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Procurations : MM Christine ALIKER, Laurie ABAUL, Dominique CUPIT, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY ont respectivement donné procuration à William PAULIN, Patrice CHARLEBOIS, Sainte-Claire JANVIER, Marie-Victor PAIGERAC

Absents : MM Patrick FLERIAG, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PORTION D'UN CHEMIN
PUBLIC NON CADASTRE, DE 27 M², EN VUE D'UNE CESSION
AU QUARTIER FOND LAHAYE**

Le Conseil municipal :

- Vu les articles L 2241-1 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu duquel la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée, d'une part, par une désaffectation matérielle du bien et d'autre part, par une décision administrative constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien ;

- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles R 141-4 à R 141-10 ;
- Vu le plan d'arpentage dressé par le Cabinet ONFRAY CLAUSSE et ASSOCIES ;
- Vu l'avis de la commission Grands Travaux et Equipements de Quartier en date du 8 juin 2018 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 18 juin 2018 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;
- Considérant que le chemin public, non cadastré et situé au quartier Fond Lahaye, en bordure de la RN, n'est plus utilisé par les riverains ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

-
- La désaffectation et l'absence de fonction de desserte ou de circulation d'une portion du chemin public non cadastrée, située au quartier Fond Lahaye au droit de la parcelle V-173, sont constatées ;
 - Le déclassement du bien susvisé du domaine public, en vue de son transfert dans le domaine privé communal, est prononcé ;
 - Le principe de la cession de l'emprise concernée, d'une superficie de 27 m², à M. et Mme Clotaire VERIN, est approuvé ;
 - Mandat est donné à monsieur le Maire afin de procéder à la signature de tout document afférent à la présente délibération et à poursuivre la procédure de cession définitive.
-

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 24 OCT. 2018
Le Maire,

LUC CLÉMENTÉ

